



PROT O C O L E

**Assemblée primaire
du 30 mai 2016**

Ouverture : 20 H 00, à l'auditorium du centre scolaire de Moréchon

Présidée par : M. Michel Dubuis, Président

Présents : - 10 membres du Conseil communal,
excusé, M. Dominique Liand, conseiller communal,
à l'étranger
- la secrétaire communale
- quelques 57 citoyennes et citoyens

Au nom du Conseil communal, M. le Président souhaite la cordiale bienvenue aux citoyennes et citoyens et les remercie de consacrer une soirée pour les affaires communales.

Cette assemblée a été convoquée valablement dans le délai de 20 jours, ceci en conformité avec la loi sur les communes. Les comptes étaient consultables auprès de la caisse communale durant le délai de la présente convocation.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Président propose de nommer MM. Jérôme Varone et Valentin Aymon comme scrutateurs de ces assemblées. La proposition ne soulevant aucune remarque, elle est considérée comme acceptée.

M. le Président remercie d'ores et déjà ces deux personnes nommées pour avoir accepté cette tâche.

M. le Président donne lecture de l'ordre du jour qui a été publié avec la convocation des assemblées de ce soir, soit :

Table des matières

Table des matières	2
1. Procès-verbal de la dernière assemblée	3
2. Présentation des comptes 2015 de la Municipalité	3
3. Rapport de l'organe de révision	5
4. Questions sur les comptes 2015 de la Municipalité	5
4.1 <i>La crèche-nursery Snoopy</i>	5
4.2 <i>St-Germain centre – frais d'études</i>	6
5. Divers	6
5.1 <i>UDC Savièse</i>	6
1. Procès-verbal de la dernière assemblée	7
2. Présentation des comptes 2015 de la Bourgeoisie	7
2.1. <i>Récapitulation des charges et des revenus du compte de fonctionnement</i>	7
3. Rapport de l'organe de révision	7
6. Questions sur les comptes 2015 de la Bourgeoisie	7
6.1 <i>St-Germain centre</i>	7
6.2 <i>Triage forestier Lienne-Morge</i>	8
4. Divers	8

Ordre du jour de l'assemblée primaire

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Présentation des comptes 2015 de la Municipalité
3. Rapport de l'organe de révision
4. Approbation des comptes 2015 de la Municipalité
5. Divers

Ordre du jour de l'assemblée bourgeoisiale

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Présentation des comptes 2015 de la Bourgeoisie
3. Rapport de l'organe de révision
4. Approbation des comptes 2015 de la Bourgeoisie
5. Divers

Le mode de convocation n'a appelé aucun commentaire et l'ordre du jour est accepté tel que présenté et publié.

Les citoyennes et les citoyens ont pu déjà prendre connaissance des comptes 2015 de la Municipalité et de la Bourgeoisie par une publication dans le bulletin d'information « Savièse », sur le site internet de la Commune et recevoir les informations souhaitées auprès de notre administration.

Dans les divers de l'assemblée primaire, M. le Président donnera les réponses aux questions posées par l'UDC Savièse. Ces questions ont été reçues, par courriel, ce samedi à l'administration communale.

L'assemblée primaire

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

Les procès-verbaux des assemblées primaires et bourgeoisiaux ne sont plus lus en début d'assemblée, en référence à la décision prise le 28 novembre 2011. Ils sont désormais intégralement publiés sur le site de la Commune.

Celui de la dernière assemblée du 14 décembre 2015 ne soulevant aucune remarque ou commentaire est considéré comme accepté, avec les remerciements à son auteure, la secrétaire communale.

2. Présentation des comptes 2015 de la Municipalité

M. le Président annonce qu'indépendamment du montant de 2,2 mio à recevoir de l'Etat du Valais à titre de subvention pour la construction de Moréchon 2, les comptes 2015 de la Municipalité sont très favorables. L'endettement net par habitant a passé de CHF 495.-- en 2014 à CHF 18.—en 2015. La subvention précitée sera versée en 2018.

Malgré une politique financière très prudente, une diminution du coefficient d'impôts à 1.15 et l'augmentation de l'index à 150 % décidées en 2009, les finances communales sont très saines.

La parole est cédée à M. Vincent Reynard, vice-président et responsable de la commission des finances, pour la présentation des comptes 2015.

Ces comptes ont été examinés par la commission des finances et acceptés par le Conseil communal, le 27 avril dernier.

Ils sont commentés selon leurs natures et tâches. Des graphiques illustrent les chiffres et complètent les commentaires de M. Reynard.

L'exercice 2015 présente un excédent de revenus d'env. 1,6 mio avec une marge d'autofinancement d'env. 6,7 mios.

Par rapport à l'exercice précédent :

- les charges financières sont en augmentation de 1,2%, la croissance de la population étant de 1,8 %,
- les revenus sont en hausse d'env. 2.2 %.

À noter dès cet exercice, la participation communale pour la contribution au dispositif pré-hospitalier, nouvelle charge imputée aux communes par l'Etat du Valais.

Par rapport à l'année précédente, la prévoyance sociale a engendré un coût supplémentaire d'env. CHF 166'000.-- alors que les recettes n'ont progressé que de CHF 33'000.-- Le coût du social représente en 2015 env. le 18,7% des dépenses communales, contre 18,3% en 2014 et 14,3 % en 2013.

À titre comparatif, le déficit global de la crèche (amortissement compris) est d'env. CHF 802'000.-- en 2015 contre env. CHF 677'000.-- l'année précédente. Année durant laquelle il a été enregistré le versement du solde des subventions fédérales pour CHF 75'000.--. La crèche fonctionnant actuellement avec un taux d'occupation à 100%, le déficit devrait se stabiliser à hauteur du montant réalisé en 2015.

L'harmonisation du financement des régimes sociaux et d'insertion socio-professionnelle a engendré pour Savièse une augmentation des coûts d'environ CHF 100'000.—en 7 ans. La courbe a légèrement fléchi en 2015, en raison du nouveau quota de répartition pour les communes, leur participation ayant passé de 37% à 30%.

Conformément aux prescriptions légales en vigueur, l'assainissement des eaux usées et le traitement des déchets sont autofinancés. Avec un déficit d'env. CHF 236'000.--, l'autofinancement n'est pas respecté pour l'approvisionnement et l'alimentation en eau potable.

La provision pour pertes sur créances fiscales a été augmentée, corollaire adaptée aux risques prévisibles.

En sus des amortissements ordinaires, des amortissements complémentaires pour env. CHF 629'000.—ont été réalisés pour le patrimoine administratif.

La Commune de Savièse encaisse pour env. CHF 530'000.—de redevances hydrauliques et électriques.

En 12 ans les recettes d'impôts des personnes physiques sont en augmentation d'env. CHF 6,3 millions. À relever que l'année 2015 a enregistré une forte progression des impôts liés aux personnes morales en raison de la taxation de sociétés actives dans l'immobilier.

Le budget prévoyait des investissements nets pour un montant d'env. CHF 5,3 mios mais les comptes d'investissement laissent apparaître une valeur effective d'env. CHF 3,2 mios. Il y a lieu de tenir compte du transfert de biens du patrimoine administratif au patrimoine financier pour env. CHF 2,6 mios, ce montant étant considéré comme recette d'investissement.

Le coût des transformations et aménagements réalisés dans le bâtiment communal pour l'affectation des anciennes salles de classes en bureau et l'aménagement du nouvel espace d'exposition s'est élevé à env. CHF 1,4 mio. Les coûts sont supérieurs au budget mais le conseil communal avait avalisé cette plus-value dans le cadre de la réalisation des travaux de ventilation de l'ensemble du bâtiment. À noter la création de l'association «des amis des peintres de l'Ecole de Savièse» qui a sollicité et obtenu un don de l'ordre de CHF 200'000.— de la loterie romande, montant qui est reversé à la commune dans le cadre des travaux réalisés pour l'aménagement des locaux d'exposition.

Au 31.12.2015 l'investissement total consenti pour le Torrent-Neuf s'élève à env. CHF 5,04 mios, les dons et subventions encaissés ou à encaisser s'élevaient à env. CHF 3,3 mios. Ainsi la participation communale s'élève à env. CHF 1.7 mio à savoir la prise en charge du remboursement du crédit LIM de CHF 800'000.-- et des coûts salariaux des employés communaux d'env. CHF 900'000.-- conformément aux décisions prises par le conseil communal.

Les dépenses relatives au trafic sont inférieures au budget, tant pour la participation aux routes cantonales qu'à la construction des routes communales.

Pour l'approvisionnement et l'alimentation en eau potable, les principaux investissements ont été réalisés aux Grandes Gouilles et pour la remise en état du réservoir situé sous le pierrier de Visse.

Le réaménagement de la déchetterie du Pécolet et l'achat d'une broyeuse constituent des dépenses pour un montant de CHF 1,1 mio.

Les travaux de protection, réalisés au Prabé, sont financés à 82% par l'Etat du Valais et la Confédération.

Le poste 79 – aménagement du territoire – englobe les honoraires des premières études liées au projet St-Germain Centre ainsi que les indemnités versées aux concurrents ayant participé au concours d'architecture lié à ce projet.

La marge d'autofinancement s'étant élevée à env. CHF 6,7 mios et les investissements nets à CHF 3,2 mios il en résulte un excédent de financement de CHF 3,5 mios.

Selon les paramètres établis par l'Etat du Valais, avec un endettement communal pour l'année 2015 à CHF 18.- par habitant, cet endettement est considéré comme faible.

Les engagements communaux s'élevaient au 31.12.2015 à 17,4 mios.

La fortune nette de notre commune s'élevait au 31.12.2015 à env. CHF 28,3 mios en augmentation d'env. CHF 1,6 mio en regard de l'année précédente.

Les récapitulatifs des comptes municipaux s'établissent comme suit :

Pour les comptes de fonctionnement :

<i>le total des charges se monte à</i>	<i>CHF</i>	<i>30'200'106.97</i>
<i>le total des revenus se monte à</i>	<i>CHF</i>	<i>31'824'553.06</i>
<i>excédent des revenus</i>	<i>CHF</i>	<i>1'624'446.09</i>

Pour les comptes d'investissement :

<i>le total des dépenses se monte à</i>	<i>CHF</i>	<i>6'978'147.03</i>
<i>le total des recettes se monte à</i>	<i>CHF</i>	<i>3'811'389.47</i>
<i>investissements nets</i>	<i>CHF</i>	<i>3'166'757.56</i>
<i>marge d'autofinancement</i>	<i>CHF</i>	<i>6'688'677.65</i>
<i>soit un excédent de financement de</i>	<i>CHF</i>	<i>3'521'920.09</i>

M. Reynard informe l'assemblée qu'il reste à disposition pour d'éventuelles questions.

M. le Président félicite M. Reynard pour la présentation des comptes 2015.

Avant d'ouvrir la discussion sur les comptes 2015 de la Municipalité, M. le Président passe à la parole à M. De Iaco pour la lecture du rapport de l'organe de révision.

3. Rapport de l'organe de révision

M. De Iaco donne lecture du rapport de l'organe de révision dont les conclusions mentionnent :

- l'évaluation des participations et des autres éléments de la fortune financière est appropriée,
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'Ofinco,
- l'endettement net de la Municipalité est considéré comme faible,
- selon l'appréciation de l'organe, la Municipalité est en mesure de faire face à ses engagements,
- l'entretien final avec le Conseil Municipal a eu lieu.

L'organe de révision recommande d'approuver le compte annuel qui est soumis à l'assemblée primaire.

4. Questions sur les comptes 2015 de la Municipalité

M. Bruno Perroud, député-suppléant, souhaite recevoir des précisions pour deux postes :

4.1 La crèche-nursery Snoopy

M. Perroud relève un déficit de CHF 800'000.—pour la crèche-nursery Snoopy, ce qui représente CHF 8'000.—par enfant.

M. le Président souligne que la crèche-nursery Snoopy est un service public. La Municipalité supporte l'excédent, soit la part qui n'est pas à la charge des parents et de l'Etat du Valais. Proposer aux parents un accueil professionnel pour leurs enfants est un élément indispensable de nos jours. La crèche-nursery est une condition première, une attractivité pour des familles qui souhaitent s'établir dans notre Commune. A noter que les retombées indirectes avec la présence d'une crèche-nursery sont appréciables.

4.2 St-Germain centre – frais d'études

M. Perroud souhaiterait des précisions pour les frais d'études qui ont été comptabilisés à hauteur de CHF 375'000.--.

Dans ce compte ont été principalement enregistrés les montants versés pour le concours d'architecture, soit pour un total de CHF 180'000.--.

Ce concours d'architecture a permis de donner une forte impulsion pour ce projet qui modifiera le cœur de St-Germain.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée primaire approuve, à main levée et à l'unanimité, les comptes 2015 de la Municipalité.

M. le Président remercie les citoyennes et citoyens de la confiance témoignée.

5. Divers

5.1 UDC Savièse

Le parti UDC Savièse a transmis, par écrit, quelques questions auxquelles il prie de bien vouloir répondre aux prochaines assemblées.

À titre préliminaire et avant de répondre formellement, respectivement dans la mesure de ses possibilités, aux questions soumises à l'administration communale par l'UDC, M. le Président souhaite rappeler que le Conseil communal (où le parti UDC est représenté) travaille en bonne intelligence dans un climat serein et que les décisions sont souvent unanimes.

Aussi s'il perçoit, en période électorale, la nécessité de tenter de séduire l'électorat, M. le Président s'étonne du nombre d'interrogations soumises. Le représentant de ce parti au sein du Conseil n'a-t-il pas communiqué sur ces sujets aux membres de ce parti ? faut-il plus de sièges à l'UDC pour que la communication se passe ?

Ce courrier, reçu par courriel avant-hier, soit samedi à 17h34, est porté à la connaissance de l'assemblée par projection au beamer et lu par la secrétaire communale au fur et à mesure des questions.

Ce courrier, avec les réponses données par M. le Président et M. Stany Varone, conseiller communal en charge de la commission des constructions, est annexé au présent procès-verbal.

M. Bruno Perroud, député-suppléant UDC, souhaite apporter quelques commentaires au courrier transmis par l'UDC. M. le Président l'interrompt en précisant les règles. En raison du temps à disposition, il s'en tiendra aux réponses qui seront données aux questions posées par l'UDC. Il n'y aura pas de débat.

M. Perroud n'est pas d'accord. L'assemblée primaire permet d'échanger, de partager, c'est le principe même de la démocratie. M. Perroud souhaite expliquer la démarche du processus de l'UDC qui apporte quelques éléments, cela n'est pas interdit.

M. le Président précise limiter le droit de parole, on ne va pas passer la soirée.

M. Perroud indique que la loi sur les constructions sera soumise en 1ère lecture au Grand-Conseil lors de sa session de juin. Cette loi ne correspond plus à l'avant-projet. Il regrette que Mme Anne Luyet, suppléante-députée, membre de la commission de l'équipement et des transports, n'ait pas été consultée. La loi prévoit des changements dont les éléments sont importants.

M. le Président indique que la Commune de Savièse a consulté M. Pascal Varone, architecte et président de la commission cantonale des constructions.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président ouvre l'assemblée bourgeoisiale en rappelant aux non-bourgeois de s'abstenir.

L'assemblée bourgeoisiale

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal de l'assemblée bourgeoisiale du 14 décembre dernier est accepté tel que publié sur le site internet de la Commune.

2. Présentation des comptes 2015 de la Bourgeoisie

M. Vincent Reynard, vice-président, apporte les explications utiles et nécessaires.

Les dépenses sont restées inférieures au budget en raison de coûts moindres des travaux prévus pour l'entretien et le reboisement des forêts ainsi que pour ceux relatifs à l'entretien des alpages. Les investissements réalisés comprennent la pose d'une nouvelle cheminée à l'Infloria et des travaux de menuiserie réalisées à Zanfleuron.

Les récapitulatifs des comptes bourgeoisiaux s'établissent comme suit :

2.1. Récapitulatif des charges et des revenus du compte de fonctionnement

<i>Pour les comptes de fonctionnement</i>		
<i>le total des charges se monte à</i>	<i>CHF</i>	<i>45'937.06</i>
<i>le total des revenus se monte à</i>	<i>CHF</i>	<i>231'068.70</i>
<i>amortissements ordinaires</i>	<i>CHF</i>	<i>102'919.10</i>
<i>soit un excédent de revenus</i>	<i>CHF</i>	<i>82'212.54</i>
<i>investissements</i>	<i>CHF</i>	<i>16'919.10</i>

Merci à M. Vincent Reynard, pour la présentation de ces comptes.

Avant d'ouvrir la discussion sur les comptes 2015 de la Bourgeoisie, M. le Président passe à la parole à M. De Iaco pour la lecture du rapport de l'organe de révision.

3. Rapport de l'organe de révision

M. De Iaco donne lecture du rapport de l'organe de révision dont les conclusions mentionnent :

- l'évaluation des participations et des autres éléments de la fortune financière est appropriée,
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'Ofinco,
- l'endettement net de la Bourgeoisie est nul,
- selon l'appréciation de l'organe de révision, la Bourgeoisie est en mesure de faire face à ses engagements,
- l'entretien final avec le Conseil Bourgeoisial a eu lieu.

L'organe de révision recommande d'approuver le compte annuel qui est soumis à l'assemblée bourgeoisiale.

6. Questions sur les comptes 2015 de la Bourgeoisie

6.1 St-Germain centre

M. Bruno Perroud, député-suppléant, souhaite savoir quelle est la charge de la Bourgeoisie pour le projet St-Germain Centre.

M. Président précise que les charges pour ce projet sont supportées par la Municipalité.

6.2 Triage forestier Lienne-Morge

M. Pierre-Olivier Varone souhaite obtenir des précisions sur le poste « revenus de biens ».

La réponse lui est donnée par le responsable financier, M. Philippe Héritier. Dans cet exercice a été comptabilisé la part de la Bourgeoisie de Savièse aux résultats réalisés par le triage forestier Lienne-Morge de 1995 à 2005, d'env. CHF 136'000.--

Conformément à la demande de la commission des finances, les comptes de la Bourgeoisie ont intégré les résultats cumulés de 1995 à 2005 issus du Triage forestier suite à l'intégration sur l'exercice 2014 des résultats cumulés 2006 à 2014.

En revanche, les comptes 2015 du Triage forestier n'étant pas bouclés, il a été impossible à ce stade de les consulter dans les délais convenus et ainsi d'intégrer le résultat de l'exercice courant aux comptes de la Bourgeoisie.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au vote pour l'approbation des comptes 2015 de la Bourgeoisie.

L'Assemblée bourgeoisiale approuve, à main levée et à l'unanimité, les comptes 2015 de la Bourgeoisie.

M. le Président remercie les bourgeoises et les bourgeois de la confiance témoignée.

4. Divers

La parole n'étant pas demandée dans les divers, M. le Président met un terme à ces assemblées en remerciant l'auditoire pour sa participation active.

M. le Président a oublié d'excuser l'absence de M. Dominique Liand, conseiller communal, en voyage à l'étranger.

L'assemblée est levée à 21h25. Elle est suivie du verre de l'amitié servi par notre huissier communal.

La Secrétaire